



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2024
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Tim KOENIG, Marie MEYER.

Absents excusés : Isabelle DERBES (pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Aurélie COURANT (pouvoir à Céline PELLISSIER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Christiane TANZI), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sandrine BUIRON (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN).

Absents : Sara SUSINI, Jean-Christophe CHAUTARD.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY.

PRESENTS :	13	VOTANTS :	20
------------	----	-----------	----

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024

FINANCES

2/ DOB

3/ Subvention FIPD

4/ Modification régie centralisée

5/ Subvention 500€ Guylaine Marchand

6/ Parc Régional Maures Estérel, Tanneron

1/ Le procès-verbal du 19 février 2024 **est adopté à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Luc ANTONINI présente les grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire, document obligatoire en vue du vote du budget qui doit intervenir au minimum 15 jours après la tenue du débat.

Monsieur Jean-Luc ANTONINI met l'accent sur l'excellence des résultats financiers 2023 qui permettent d'envisager avec plus de sérénité l'investissement historique matérialisé par l'acquisition du foncier du Pradon.

Monsieur le Maire ajoute que ce débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote.

Monsieur ANTONINI détaille le rapport d'orientation budgétaire tout en félicitant les services de la commune pour le travail réalisé.

Il précise ainsi que l'année 2023 a connu une succession de crises géopolitiques qui ont entraîné de graves tensions inflationnistes et la fin du « quoi qu'il en coûte ».

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

1) Les recettes

D'un point de vue budgétaire 2023 a été une excellente année car la commune a pu dégager un excédent de fonctionnement record de 622 718€ entraînant un excédent reporté de plus de 1,7 millions d'euros.

D'autre part, la commune a perçu pour la première fois la dotation nationale de péréquation d'un montant de 30.000€.

La dotation de solidarité rurale a connu une relative augmentation puisque le montant perçu s'est élevé à 54 000€ euros.

Le désendettement de la commune s'est poursuivi à hauteur de 269.000€ en 2023, la dette/habitant atteignant désormais 594€.

La capacité de désendettement représentée par l'encours de la dette/capacité d'autofinancement est égale à 2.89 années soit un ratio tout à fait remarquable.

Par ailleurs, la commune a perçu un fonds de concours d'un montant de 32 000€ de la CCPF concernant des travaux réalisés au sein de la ZAC du plan de la grande vigne.

La taxe additionnelle des droits de mutation a fortement baissé passant de 275 000€ à 211 000€ du fait de la baisse du nombre de transactions immobilières.

Il rappelle que les taux des taxes fiscales n'ont été réévalués qu'une fois lors des 12 derniers exercices.

En revanche, l'Etat a acté une augmentation de 3.9% des bases fiscales en 2024 ce qui devrait entrainer une augmentation des recettes fiscales d'environ 100 000€.

2) Les dépenses

Les charges de personnel devraient augmenter d'environ 10% en 2024 en raison des recrutements rendus indispensables au service jeunesse, à la police municipale et au service administratif.

D'autre part, il faut tenir compte des arrêts maladies, des congés maternités et de l'augmentation des indices bruts des agents du fait de leur ancienneté.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève ainsi à plus de 1.5 millions d'euros.

Monsieur ANTONINI rappelle qu'avec la procédure M57 le principe de fongibilité remplace les dépenses imprévues.

Les documents budgétaires doivent désormais être adressés aux élus 12 jours minimum avant la date du conseil municipal.

Concernant le chapitre 011 on note une stabilisation des dépenses d'alimentation et d'énergie et une forte baisse des dépenses de communication.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur ANTONINI détaille en premier lieu les recettes non-affectées à des opérations :

- Le FCTVA devrait atteindre environ 100 000€ en 2024
- La taxe d'aménagement devrait se réduire à 50 000€
- Le versement d'une PVR (participation pour voirie et réseau) d'un montant de 325 000€ est retardé en raison d'un recours contre un permis de construire.

Dans un 2^{ème} temps, Monsieur ANTONINI fait le point des principales opérations envisagées en 2024 :

- La rénovation des portes de l'église pour un montant de 26 326€ HT sans tenir compte d'une subvention de 12 000€ du département, de 1500€ de la fondation du patrimoine ainsi que 7 000€ de dons divers.
- L'acquisition de caméras de vidéoprotection permettant d'éviter des coûts de location préjudiciables pour la section de fonctionnement.
- La poursuite de la rénovation des chemins :
 - Marestruc
 - Clos des Adrechs
 - Ricardenque

- Fourné
 - Clavéous
 - Gouraguier
- Création d'environ 40 places de stationnement pour un montant de 502 000€ TTC, la commune devant percevoir environ 250 000€ de subventions diverses.
 - Reconstruction du lavoir de Ricardenque détruit en partie par les intempéries.
 - Rénovation de certains bâtiments publics, chapelle Saint-Donat, Chapelle des Pénitents, école élémentaire ...
 - L'acquisition du Pradon d'une valeur de 2.2 millions d'euros, un premier versement devant être effectué en 2024 d'un montant de 550 000€.

En conclusion, Monsieur ANTONINI indique que l'épargne nette dégagée par la commune en 2023 est égale à environ 400 000€.

L'achat du Pradon permettra de redynamiser le centre village mais cet investissement qui sera le plus important de l'histoire de la commune va demander une vigilance accrue dans la gestion des deniers publics.

Dans ce cas, en 2028 l'encours de la dette de la commune ne serait plus que d'un million d'euros soit 274€/habitant.

Michel REZK demande si le coût de construction de la nouvelle école au centre village sera inférieur à celui initialement prévu dans la plaine.

Monsieur ANTONINI considère que la commune devrait réaliser environ 1.5 millions d'euros d'économies sans compter la partie patrimoniale de l'opération ainsi que les avantages reconnus par l'ensemble de la communauté éducative.

L'assemblée prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien été mené.

3/ Demande de subvention au titre du FIPD (annule et remplace la délibération du 19 février 2024)

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention de 28 980€ au titre du FIPD (fonds d'investissement pour la prévention de la délinquance) concernant le financement de l'acquisition de caméras de vidéoprotection et d'annuler la précédente délibération du 19 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

4/ Modification de la régie centralisée

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de modifier la régie centralisée en tenant compte des nouveaux textes réglementaires rappelés par la SGC de l'Estérel.

Adopté à l'unanimité.

5/ Versement d'une subvention de 500€ à Guylaine MARCHAND

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser une subvention de 500€ à Madame Guylaine MARCHAND, athlète handisport Calliannaise en vue de sa participation aux prochains jeux olympiques.

Adopté à l'unanimité.

6/ Parc régional Maures Estérel, Tanneron

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération visant à soutenir le projet de création d'un 10^{ème} parc naturel régional sur le territoire des Maures, de l'Estérel et du Tanneron.

Michel REZK demande si cette adhésion peut entraîner des inconvénients pour la commune.

Pascale AUGUET-OTTAVY répond qu'il devrait y avoir plus d'avantages que d'inconvénients.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

A – Monsieur le Maire revient sur les deux épisodes méditerranéens qui ont entraîné une réaction des nappes phréatiques.

Il tient à attirer l'attention des concitoyens sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité, notamment aux abords des gués, afin d'éviter les tragédies comme celles qui ont endeuillé les départements du Gard et de l'Ardèche.

Le Maire

Secrétaire de séance